

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 12/01/2023
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de procuration : 0

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH
Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER
Sandrine, SIMLER Agnès
MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard,
FRANCO Luis, HABERKORN Christophe,
IBACH Patrice, JAEGLER Patrice,
SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent,
STRAUEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté :
Mme

Membre absent non excusé : ./.

Secrétaire de séance :
Mme BRAULT-PELUZZI Estelle

Membre ayant donné procuration : ./.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (déclarations préalables, certificat d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Bibliothèque Jean-Claude Oberlé
6. Cérémonies commémoratives de la Libération
7. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire souhaite revenir rapidement sur le repas des aînés du 8 janvier.

"Un beau moment, une belle réussite, pas parce que on a fait, mais parce que tous les convives qui ont acceptés notre invitation ont passé une agréable après-midi, un moment particulièrement convivial. Je veux remercier tous ceux qui ont aidé tout au long de la journée, ainsi qu'à la préparation. Un remerciement particulier à Mr Jean Fleith et aux enfants de l'école avec le directeur d'école Mr Steve Blazek qui ont assuré une animation particulièrement appréciée.

Samedi soir le 7 janvier les vœux du maire au nom de la commune.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 janvier 2023

Je veux relever la présentation négative faite par le journal. J'ai salué, mis à l'honneur, remercié des personnes engagées, rien n'est relaté. Les mots ont une importance et la manière de relater du journal manque d'impartialité. On a l'impression qu'il ne cherche qu'à mettre de l'huile sur le feu. Dans l'article de journal du 24 novembre, Estelle dit : « Les tensions ont encore augmenté ces derniers mois » Non, les tensions n'ont pas augmenté, l'opposition continuelle générant ces tensions date de 3 ans, dès l'installation du conseil."

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Estelle Brault-Peluzzi est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Avant de passer au vote, Mr le Maire souhaite faire part des remarques envoyées par Mr Jean-Marie Baumann (en bleu) et de ses réponses (en noir et en italique).

Mr Jean-Marie Baumann précise que le mail qu'il a adressé à Mr le Maire n'a pas été transmis en son nom propre mais pour l'ensembles des personnes. Mr Luis Franco souhaite savoir de quelles personnes il s'agit. Les personnes concernées sont : Jean-Marie Baumann, Estelle Brault-Peluzzi, Christophe Haberkorn, Marie-Christine Hardouin, Patrice Ibach, Patrice Jaegler, Sandrine Muller et Jean-Philippe Strauel.

Préambule : le PV de la séance du conseil du 13 décembre 2023 comporte des erreurs et des rajouts qui ne peuvent être acceptés. *Mr le Maire conteste ces allégations.*

La séance devrait être enregistrée, pour donner suite à la diffusion du PV, Jean-Marie Baumann a demandé d'écouter l'enregistrement de ce conseil, Monsieur le maire a signalé que par suite d'un problème technique la séance n'avait pas été enregistrée.

Points à rajouter :

1/ "Jean-Philippe Strauel se permet tout pour arriver à ses fins" : je rappelle la photo de l'inauguration de la mairie où Mr Jean-Philippe Strauel s'est incrusté et la présence de Mr Jean-Philippe Strauel dans la caisse centrale du Marché de Noël en 2021 alors qu'il n'avait rien à y faire.

Cette phrase n'a pas été prononcée par Monsieur le maire lors du conseil mais a été rajoutée sur le compte rendu

Elle ne correspond pas à la réalité des débats.

Mr le Maire Répond : *Cette phrase figurait sur la déclaration que j'ai lue devant le conseil. Si dans la lecture j'ai sauté cette ligne, je corrige en la répétant maintenant. Ce n'est pas de la diffamation, c'est une réalité.*

Mr Jean-Philippe Strauel précise que l'on ne peut pas faire figurer au procès-verbal ce qui n'a pas été dit.

2/ Jean-Philippe demande la raison pour laquelle la réalisation du gravillonnage de la rue du Ried et des Vosges en 2022, n'a pas été fait alors qu'il était prévu au budget applicable depuis juin 2022.

Mr le Maire répond : Ces travaux de voirie figuraient au budget primitif qui n'a pas été voté. De ce fait je ne me sentais pas la légitimité de les réaliser. De plus vu les délais et n'ayant pas un caractère urgent, ces travaux seront entrepris en 2023, si le conseil décide de les voter.

3/ Estelle Peluzzi a signalé la disparition de 3 extincteurs au foyer entre fin novembre et début décembre 2022, le conseil demande qu'une recherche soit faite pour retrouver ces extincteurs et vérifier qui avait usage de la salle à cette période.

Mr le Maire répond : Les extincteurs on en a parlé. Ils ont été remplacés. Ce débat ne figure pas au compte-rendu.

Mme Agnès Simler rappelle qu'elle avait dit que ce point devait être traité lors d'une réunion du comité de gestion. Mme Estelle Brault-Peluzzi pense que c'est une personne qui possède les clés du Foyer qui a récupéré ces extincteurs.

Mr Luis Franco signale qu'un état des lieux est établi à chaque location. Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'elle ne relève pas les extincteurs à chaque état des lieux. Elle précise qu'un extincteur qui a disparu figure sur une photo qu'elle a prise lors de la dernière location avant le constat de la disparition des extincteurs. Elle s'interroge si ces derniers n'ont pas été retirés pour les mettre en place au marché de Noël. Mr Luis Franco répond qu'il était question d'emprunter les extincteurs de l'école pour le marché de Noël et non ceux du Foyer. Cela avait été évoqué mais n'a pas été fait.

4/ Laurent Schönstein a accusé sans fondement Jean-Marie Baumann de « malhonnête intellectuel », Jean Marie Baumann attend des explications ou des excuses de Monsieur Schönstein"

Mr Jean-Marie Baumann souhaite savoir pourquoi il a fait l'objet de cette accusation et quels étaient ses propos malhonnêtes. Mr Laurent Schönstein répond que le fait de demander de parler lors de la réception de Nouvel An est malhonnête.

5/ Patrice Ibach soulève que dans le dernier compte-rendu le maire a répondu à un de ses mails en séance publique, alors que ce mail n'était pas public, de plus seuls des extraits sortis de leur contexte ont été publiés. A l'avenir Patrice Ibach demande que si un mail est discuté en séance publique il devra être complet et non pas tronqué.

Mr le Maire répond : J'ai répondu à un point précis du mail qui donnait une information erronée et j'ai répété quelques précisions déjà données précédemment.

6/ A l'avenir le secrétaire de séance devrait signaler les erreurs et les omissions à monsieur le maire avant la diffusion de PV

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 janvier 2023

Mr le Maire répond : C'est ce qui est fait à chaque fois. Le secrétaire de séance a lu et signé le compte-rendu.

Je vous propose d'intégrer ceci tel quel en préambule au prochain procès-verbal.

Mme Agnès Simler souhaite revenir sur le point Divers " - Remarques suite à l'Assemblée Générale (AG) des "Amis d'Annette..." et notamment sur la brochure éditée par Les Amis d'Annette. Concernant la photo officielle prise lors de l'inauguration des Stolperstein en 2020, Mme Agnès Simler rappelle que lorsque Mr le Maire s'est avancé vers les élus pour la photo, Mr Jean-Philippe a fait un geste lui indiquant de reculer.

Dans la légende figurant sous la photo de l'inauguration du micro-musée figure le nom de Mr Frédéric Pfliegersdoerffer, Maire de Marckolsheim et président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM). Or, ce dernier ne figure pas sur la photo. Peut-être s'agit-il d'une erreur ?

Mme Agnès Simler estime que Mr Jean-Philippe Strauel doit présenter des excuses à Mr le Maire pour cet oubli.

Mr Jean-Philippe Strauel répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli et que plusieurs personnes ne sont pas citées.

Mr le Maire rappelle que la brochure a été publiée par l'association mais que toutes les publications sont soutenues par la commune, notamment par le versement de subventions. Mr Jean-Philippe Strauel rappelle que le soutien de la commune est mentionnée à plusieurs reprises dans la brochure. Il précise que c'est le même cas pour la réception de Nouvel An au cours de laquelle sont présentées les vœux de la Commune et non du Maire.

Mr le Maire estime que Mr Jean-Philippe Strauel est de mauvaise foi.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote : **8 contre 6 pour** (Mme Maité Guth ne participe pas au vote n'ayant pas été présente ni représentée lors de la dernière séance).

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 21 décembre : conseil de communauté de la CCRM à Hessenheim
- 22 décembre : assemblée générale des fleurs d'Automne. Mme Colette Weixler est la nouvelle présidente.
- 4 janvier : 30^{ème} anniversaire de la Roselière de Kunheim
- 7 janvier : réception de Nouvel An
- 8 janvier : repas des aînés
- 11 janvier : réunion avec les responsables du réseau des médiathèques du Ried
- 11 janvier : conférence des maires de la CCRM

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 janvier 2023

- 12 janvier : participation avec Mr Laurent Schönstein aux cérémonies de vœux au Régiment de Marche du Tchad
- 14 janvier : compétition nationale de Gymnastique Rythmique et Sportive (GRS) organisé par le club de GRS de Fortschwihr dont deux jeunes de Grussenheim sont membres actives (Laura et Margaux Haumesser)
- 16 janvier : rendez-vous avec Mr Eric Carabin de la CCRM en présence de Mr Luis Franco pour discuter de l'éclairage public
- 16 janvier : rencontre avec une habitante du village qui a un projet d'ouverture d'un commerce (boulangerie et petite épicerie) à Grussenheim
- 16 janvier : rencontre avec Mme Laboulais, Conseillère aux décideurs locaux auprès de la CCRM dans le cadre du changement de nomenclature comptable
- 16 janvier : réunion avec Mr Vincent Roth, géomètre sur le projet de l'AFUa et son budget. Une réunion du comité aura lieu le 7 février 2023
- 17 janvier : intervention de la société Sonorest pour une réparation au niveau des aiguilles du clocher.

Mme Agnès Simler, Mr Laurent Schönstein et Mr le Maire ont rendu une visite au doyen de la commune, Mr Etienne Schwein à l'occasion de son 92^{ème} anniversaire.

Mr Gérard Blatz avec Mr Téléphore Dietsch a enlevé le grand sapin et l'ensemble des sapins. Une opération de broyage des sapins se déroulera le 18 janvier 2023. Cette opération devrait être renouvelée chaque année.

4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, CERTIFICATS D'URBANISME)

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur LEUTHNER Louis 45 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	45 RTE DE COLMAR l'isolation extérieure, le remplacement des fenêtres, volets, couverture et l'agrandissement d'une b
Monsieur GOLLING FREDERIC 7 RUE DES HOUBLONS 68320 GRUSSENHEIM	7 RUE DES HOUBLONS la mise en place d'une pergola

CERTIFICAT D'URBANISME

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 janvier 2023

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
CELINE JOOST IMMOBILIER 1 rue Clémenceau 67390 MARCKOLSHEIM	20 GRANDRUE

DROIT DE PREEMPTION UBRAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente des parcelles sises section 33 n° 79/21 et 85/26 d'une surface totale de 10 ares 53.

5. BIBLIOTHEQUE JEAN-CLAUDE OBERLE

Une réunion en présence de Mme Brigitte Berra - Responsable Unité Territoriale, Mr Jean Keller - Référent Territorial, de Mme Marie-Christine Hardouin - Responsable bibliothèque, Mme Marie-Odile Bleu - Bénévole et Mr Martin Klipfel - Maire s'est déroulé le 7 novembre 2022.

Elle avait pour but de reprendre contact, de suivre les évolutions du point lecture depuis la crise COVID et de rencontrer la nouvelle responsable de la bibliothèque d'Alsace du site de Villé.

Elle a permis de relever les points forts, les pistes d'amélioration, les pistes d'accompagnement par la bibliothèque d'Alsace, les actions possibles pour l'équipe de la bibliothèque et la municipalité.

Mr le Maire relève le bon fonctionnement de la bibliothèque dans de beaux locaux et qu'elle est gérée par une association.

D'après le compte-rendu de la visite de la responsable de la Bibliothèque d'Alsace une des pistes d'amélioration concerne les statuts de la bibliothèque.

Trois statuts administratifs sont possibles pour une bibliothèque :

- la bibliothèque municipale à régie directe,
- la bibliothèque municipale dont certains éléments sont gérés par une association,
- la bibliothèque associative.

Mr Jean-Philippe Strauel interpelle Mr le Maire et signale que par délibération du 27 février 1987, le conseil municipal a donné son accord pour la conversion de la bibliothèque du Groupe des Jeunes en bibliothèque municipale. La gestion de cette dernière étant toujours assurée par les membres du Groupe des Jeunes.

Il relève que la bibliothèque de Grussenheim se trouve dans le deuxième cas des statuts possibles énumérés ci-dessus, à savoir bibliothèque municipale gérée par une association

Mr Jean-Philippe Strauel indique que feu Mr Jean-Claude Oberlé avait sollicité la conversion en bibliothèque municipale afin de pouvoir solliciter des aides pour son équipement.

Mr Jean-Marie Baumann souligne la chance d'avoir pu bénéficier de l'investissement de feu Mr Jean-Claude Oberlé pour la mise en place de la bibliothèque.

Après des échanges sur le fonctionnement et la participation des uns et des autres, il a été décidé de fixer une réunion de la commission culturelle le 2 mars pour en discuter. Il a été proposé d'inviter à cette réunion les responsables et bénévoles de la bibliothèque.

Mr le Maire et Mme Marie-Christine Hardouin résument la réunion du 11 janvier 2023 avec Mme Aurélie Djadi (Directrice du Réseau des médiathèques du Ried), Mme Charlene Jouan-Inverardi (Contrat Territorial Lecture), Mme Marie-Christine Hardouin (responsable de la bibliothèque), Mme Marie-Odile Bleu (bénévole de la bibliothèque) et Monsieur le Maire qui avait pour objet le réseau des médiathèques du Ried, le projet de mutualisation entre les bibliothèques de la CCRM et les médiathèques, la migration vers le nouveau logiciel (Orphée NX) pris en charge par la CCRM (maintenance annuelle à la charge des communes pour un montant d'environ 190-200 €).

La prochaine réunion entre les bibliothèques de la CCRM et les médiathèques est prévue le jeudi 2 février pour finaliser la charte du partenariat entre les bibliothèques du territoire et les médiathèques du réseau intercommunal.

6. CEREMONIES COMMEMORATIVES DE LA LIBERATION

Les cérémonies commémoratives de la Libération se dérouleront le dimanche 29 janvier 2023 selon le programme suivant :

- | | |
|---------|---|
| 9 h 00 | <i>Dépôt de gerbe au char "chemin des Dames"</i> |
| 9 h 30 | <i>Rassemblement au rond-point</i> |
| | <i>Dépôt de gerbe aux stèles (rond-point)</i> |
| | <i>Dépôt de gerbe au monument aux morts</i> |
| | <i>Inauguration de la plaque en mémoire du Capitaine Ettore et du Lieutenant Duséhu</i> |
| 10 h 00 | <i>Grand'messe</i> |
| | <i>Cérémonie au cimetière militaire</i> |
| | <i>Vin d'honneur offert par la commune</i> |
| 13 h 00 | <i>Repas au Foyer (sur inscription)</i> |

Mr Jean-Philippe Strauel souhaite connaître l'emplacement de la plaque qui n'a pas encore été défini.

Mr le Maire indique qu'elle sera fixée au même emplacement que celles en place et que la boîte aux lettres de la Poste sera déplacée. C'est ce qui avait déjà été décidé. Mr le Maire propose de la fixer sur le mur à côté du panneau indicatif du sentier du sanglier.

Mr Jean-Philippe Strauel propose de la fixer sur le poteau en grès de la clôture côté grand'rue afin qu'elle soit visible de tous les côtés.

Mr le Maire soumet le choix de l'emplacement au vote : 7 voix pour fixer la boîte aux lettres sur le poteau en grès, 5 voix pour la fixer sur le mur et 3 abstentions. Le service pour le repas sera assuré par trois jeunes du village et la préparation de la salle s'effectuera par les membres du conseil municipal le samedi 28 janvier 2023 à partir de 14 heures 30.

7. DIVERS

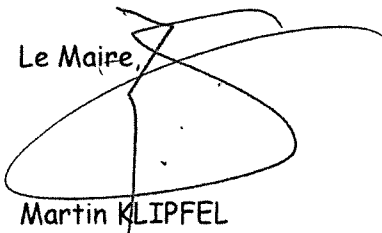
- **Conférence des maires du 11 janvier 2023** : Mr le Maire fait un résumé de la conférence des maires du 11 janvier dont les points principaux traités ont été :
 - o projet de création d'une brigade mobile
 - o les bases fiscales
 - o présentation d'un pré projet Vélo Gourmand 2023 prévu le 24 septembre 2023. Le vélo gourmand 2023 se déroulerait en simultanément sur 2 itinéraires : un sur le territoire de la CC du canton d'Erstein et un autre sur le territoire de la CCRM.
Pour la CCRM, le départ serait organisé à Marckolsheim.
 - o réflexion vers un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- **Eclairage public** : Mr le Maire et Mr Luis Franco ont rencontré Mr Eric Carabin de la CCRM pour discuter de l'éclairage public. Lors de la dernière réunion du conseil municipal, ce dernier a décidé d'un abaissement de 75 % des luminaires leds lorsque tout le village en sera doté. Cet abaissement aura lieu entre 23 heures et 5 heures. La route de Colmar en totalité et la grand'rue jusqu'au dépôt des pompiers sera considéré comme voie secondaire et le reste du village comme résidentiel. Les voies secondaires bénéficieront d'un éclairage lumineux de 10,5 lux et les secteurs résidentiels de 7 lux. La température de couleur retenu est de 3000 Kelvin (identique à celle de la rue de la Libération actuellement).
- **Piste cyclable Grussenheim-Jebsheim** : La proposition faite à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) concernant le passage de la piste cyclable à l'avant du silo Armbruster a été acceptée par cette dernière. Une écluse (rétrécissement) sera effectuée au niveau des poteaux électriques. Une rencontre est prévue avec Monsieur Armbruster le 14 février pour lui présenter le projet.
- **Maisons fleuries** : Mme Agnès Simler donne lecture d'un courrier adressé par la présidente du jury intercommunal des maisons fleuries. Cette dernière informe le conseil municipal que le jury intercommunal ne sillonnera plus les rues du village à partir de cette année. En effet, les bénévoles formant le jury sont pour la

plupart des séniors dont 8 ont émis le souhait de cesser les tournées et dont le remplacement n'est pas pourvu. Une réflexion devra être menée au niveau de la commune pour voir quelle suite donner.

- **Brigade Verte** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu des contacts avec les gardes de la Brigade Verte ainsi que la Gendarmerie par rapport au stationnement sur la voie publique d'une caravane ainsi que pour un problème de bornage dans la zone agricole.
- **Rue de la 2^{ème} Division Blindée** : Mr le Maire revient sur les places de stationnement dans la rue de la 2^{ème} D.B. qui ne sont pas respectées. Il propose de continuer la démarche et de mettre en place des séparateurs de voie. Cet essai sera réalisé à l'appui d'un arrêté municipal.
- **Bois** : Les lots de bois le long de la Blind et sur le ban d'Illhauesern ont tous trouvé preneur. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une vente de bois devrait avoir lieu l'année prochaine dans la parcelle 5.
- **Repas des aînés** : Mme Maité Guth propose de revoir les conditions de participation au repas des aînés pour les veufs ou veuves de personne ayant l'âge requis pour participer au repas (67 ans). Ce point sera rediscuté lors de la préparation du prochain repas des aînés. Plusieurs conseillers municipaux ont eu des retours positifs par rapport au cadeau offert aux personnes malades.
- **Nuits de la lecture** : Mme Marie-Christine Hardouin informe le conseil municipal de l'organisation des nuits de la lecture dans les bibliothèques du Ried du 19 au 28 janvier 2023. A Grussenheim, cette animation se déroulera à la bibliothèque Jean-Claude Oberlé le mardi 24 janvier 2023 à partir de 16 heures 30. Au programme : promenade à la lumière des lampions pour une lecture nocturne (en cas de mauvais temps, lectures et bricolage seront proposés dans la bibliothèque). Mme Marie-Christine Hardouin sollicite l'autorisation de Mr le Maire pour pouvoir utiliser la cour de l'école pour le regroupement des jeunes avant le départ de la promenade qui les mènera dans le jardin du presbytère près du micro-musée.
- **Prochaines dates** : Différentes réunions ont été fixées :
 - o réunion du conseil municipal : le mardi 28 février 2023 à 20 heures et le mardi 21 mars 2023 à 20 heures
 - o réunion de la commission communale des finances : mardi 7 février 2023 à 20 heures 30 (préparation budgétaire)
 - o réunion de la commission culturelle : jeudi 2 mars 2023 à 19 heures 30 (statuts de la bibliothèque). Pour cette réunion, Mr Jean-Philippe Strauel propose que soit également mis à l'ordre du jour le point portant sur le choix du nom de l'école et de la place.

La séance est levée à 22 heures 35.

Le Maire,



Martin KLIPPFEL

La secrétaire de séance,

Refus de signer car mon confrère
Point 5 engagé, animé et dirigé par Mr le Maire
confère échange de mails ci-joint du 23/01/23
Estelle BRAULT-PELUZZI

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 17 janvier 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Mairie de Grussenheim

De: Martin Klipfel <martin.klipfel@gmail.com>
Envoyé: lundi 23 janvier 2023 18:01
À: estelle peluzzi
Cc: Mairie de Grussenheim
Objet: RE : Délibérations

Bonjour Estelle,

Le point 5 concerne la bibliothèque.

Je l'ai inscrit à l'ordre du jour, parce que j'ai estimé que c'était un point important qui méritait de figurer à l'ordre du jour et pas seulement présenté à la sauvette au point divers (on me l'aurait reproché).

Je voulais en parler pour faire le compte rendu des deux réunions qui se sont tenues à la bibliothèque et proposer de prévoir une réunion de la commission culturelle pour en discuter. Il n'y avait aucune décision ou délibération à prendre.

Je prends la décision et la responsabilité de ne pas faire figurer dans le compte-rendu du conseil, des propos qui ne feront qu'envenimer les choses. Surtout que rien de ce qui a été dit et discuté n'entraîne une décision ou un engagement de la part de la commune. Je rends simplement compte de manière factuelle d'informations qui ont été données à l'assemblée, suite au compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2022.

Je n'ai pas écouté l'enregistrement. Si tu tiens vraiment à l'entendre, je te propose de l'écouter ensemble jeudi soir lors de la permanence.

Bonne soirée
Martin

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

De : Mairie de Grussenheim
Envoyé le : lundi 23 janvier 2023 14:11
À : Martin KLIPFEL
Objet : TR: Délibérations

De : estelle peluzzi <peluzziestelle@msn.com>
Envoyé : lundi 23 janvier 2023 14:08
À : Mairie de Grussenheim <mairie@grussenheim.fr>
Objet : RE: Délibérations

Bonjour Nathalie,

Je te remercie pour ton travail et de me faire part du CR.

Malheureusement, d'après mes souvenirs et mes notes, le point 5 est bien édulcoré par rapport à la réalité de la discussion. Je souhaite ainsi disposer de l'enregistrement vocal pour affiner ce point.

Cordialement
Estelle

De : Mairie de Grussenheim <mairie@grussenheim.fr>
Envoyé : lundi 23 janvier 2023 09:59

À : Estelle PELUZZI <peluzziestelle@msn.com>

Objet : Délibérations

Bonjour Estelle

Ci-joint le CR de la réunion du conseil municipal pour vérification.

Bonne journée

KLEINDIENST Nathalie, secrétaire de mairie

Mairie de Grussenheim

25 grand'rue

68320 GRUSSENHEIM

Tél : 03.89.71.62.47

Courriel : mairie@grussenheim.fr